

Compte rendu – Session de travail du mardi 21 mai 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 mai 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Maryse Bellemare.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 7 mai 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 7 mai 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2, 3, 6, 8, 10, 20, 30, 31, 40, 41, 44, 51 et 52 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M. Dany Carpentier demande de quelle façon se ventilent ces tarifs. On lui répond que les tarifs sont fixés selon le temps consacré à chacun des dossiers et les frais facturés par les autres villes. Il y a une augmentation de tarif plus importante pour les modifications au schéma d'aménagement puisque ces dossiers sont complexes et exigent plus de temps de traitement que les autres modifications.</p> <p>Au point 2, M^e François Bélisle demande ce qu'il doit faire pour que le secteur de Pointe-du-Lac soit couvert par ce programme sur les artères commerciales. Une demande doit être présentée et ensuite discutée à une chaîne de services. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si le programme est en lien avec Trois-Rivières-sur-Saint-Laurent. On lui répond qu'il ne s'agit pas ici d'un crédit de taxes, mais bien de revitalisation des artères commerciales des premiers quartiers.</p> <p>Au point 3, M. Dany Carpentier demande si le sujet a été discuté en comité et si la possibilité de reconstruire un aréna neuf a été évaluée. M. René Martin répond que le comité Animer et soutenir la communauté avait recommandé de refaire immédiatement toute la toiture et que cela coûte plus cher que prévu. Il ajoute que construire un aréna neuf coûterait encore beaucoup plus cher que les rénovations qui seront effectuées.</p> <p>Au point 6, M. Pierre Montreuil affirme se réjouir de ce nouveau programme de logements abordables.</p> <p>Au point 8, M. Dany Carpentier demande quelle est la nouvelle prohibition concernant une entrave au travail des policières et policiers. M. Jonathan Bradley répond qu'une plus grande latitude est donnée aux policières et policiers pour exercer leurs fonctions.</p> <p>Au point 10, M. Pierre Montreuil aborde le sujet de la taxe sur l'immatriculation. Il demande si les 10 \$ sont pour une seule année ou pendant trois ans. On répond qu'au paragraphe 3, il est écrit 10 \$ pour 2025, 2026 et 2027. Si ce n'est pas ce qui avait été discuté, le règlement sera modifié. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme apprendre que ce sont 10 \$ sur trois années. M. Montreuil explique que ce sont 10 \$ de plus par année. Mme Alberne-Lahaie répond que dans l'avis de motion, il était inscrit 10 \$ en 2025 et qu'il reviendrait au conseil de prendre une décision pour les années subséquentes. M. Montreuil indique que le règlement manque de précision, il aurait fallu écrire 30 \$ plus 10 \$ en 2025, 40 \$ plus 10 \$ en 2026 et 50 \$ plus 10 \$ en 2027. M. Jean Lamarche souligne que de cette façon, un montant de 10 \$ est engagé pour le prochain conseil. M. Luc Tremblay répond que le souhait est de permettre à la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) de planifier à long terme l'augmentation des services. On précise que dans la lettre de mandat de la STTR, la fourchette de financement déterminée par le conseil municipal a été intégrée. De cette façon, si elle a besoin d'argent supplémentaire, la STTR pourra informer le conseil de la taxe sur l'immatriculation qui devra être perçue auprès des automobilistes. M. Lamarche ajoute qu'un audit de toutes les sociétés de transport a été effectué et que les résultats seront connus en septembre. C'est pourquoi il aurait souhaité imposer une taxe sur l'immatriculation de 10 \$ cette année et voir pour les années suivantes s'il est nécessaire de continuer. M. Tremblay réplique qu'il faut donner une prévisibilité de trois ans à la STTR parce qu'améliorer la desserte en périphérie prend du temps et qu'il faut réfléchir différemment cette offre de service. M. Daniel Cournoyer rétorque que la demande pour une meilleure desserte des périphéries est faite depuis onze ans et que rien ne change. M. Alain Lafontaine demande quant à lui s'il y aura une augmentation des tarifs pour les utilisatrices et utilisateurs du transport en commun. Il souligne également que si la taxe sur l'immatriculation rapporte 2,7 millions à la STTR sur trois ans et qu'elle ne bonifie pas l'offre de service pour les périphéries, ça ne sert à rien d'aller de l'avant. Mme Geneviève Auclair rappelle que c'est le conseil qui donne ses priorités à la STTR. Mme Alberne-Lahaie souligne de nouveau que la proposition est différente de celle de l'avis de motion et se sent bousculée d'avoir à se prononcer pour trois années. Elle est cependant d'accord à se rallier à un montant de 10 \$ pour 2025 uniquement. M. Jonathan Bradley souhaite que la STTR trouve sa prévisibilité en instaurant une écopasse pour les étudiantes et étudiants de l'UQTR, comme le fait le Cégep de Trois-Rivières avant de demander une taxe sur l'immatriculation et annonce qu'il demandera le vote ce soir et votera contre cette taxe puisque les citoyennes et citoyens n'en veulent pas, et qu'elles et qu'ils n'ont pas encore digéré la taxe piscine. M. Dany Carpentier est préoccupé par le fait que cette nouvelle taxe n'apporte pas de véritable gain pour les citoyennes et les citoyens, ce qui créera du cynisme chez les automobilistes. M. René Martin est aussi contre cette taxe. Mme Sabrina Roy indique que son opinion n'a pas changé depuis la dernière discussion. En raison de l'augmentation du coût de la vie, du peu de temps pour prendre une décision et des frais très élevés demandés par la Société de l'assurance automobile du Québec, elle est contre la taxe sur l'immatriculation. Les membres du conseil continuent de discuter de la question, et toutes et tous sont d'accord pour que le règlement soumis au conseil soit identique au projet de règlement déposé à la séance du 7 mai 2024, soit 10 \$ en 2025 et une décision du conseil pour les années subséquentes.</p> <p>Au point 20, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si ces travaux de restauration sont différents de ceux présentés au Comité consultatif d'urbanisme. On lui répond qu'il n'y a aucune différence avec les travaux présentés. Le demandeur a redéposé sa demande puisque son délai était échu en raison des travaux qui ont été réalisés sur la rue Saint-Maurice.</p> <p>Au point 30, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que le montant versé par le promoteur est minime puisqu'il couvre à peine le coût de deux bancs de parc. On répond qu'il s'agit d'un petit projet et que le calcul se fonde sur le nombre de portes, peu élevé dans ce dossier.</p>
--------------	---

Au point 31, M. Dany Carpentier demande si une personne a sollicité la Ville pour acheter un terrain sur lequel se trouvent des bâtiments. On lui répond qu'il s'agit d'un terrain vacant sur les terrains de l'aéroport. M. Pierre Montreuil demande s'il est fréquent qu'une compagnie à numéro achète un terrain pour construire du résidentiel. On répond qu'il s'agit d'un tout petit terrain, que l'acheteur agrandit son terrain existant pour construire un immeuble résidentiel. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que le lot est voisin de l'aéroport. Il s'agit plutôt d'une partie de lot. Mme Alberne-Lahaie se questionne sur la construction d'un bâtiment résidentiel dans un secteur industriel adjacent à une sortie d'autoroute et connu pour ses nuisances sonores. L'acheteur a demandé à la Ville d'acheter ce terrain et connaît la situation qui prévaut dans ce secteur. Le terrain est situé en zone résidentielle et il y a des constructions situées de part et d'autre de ce terrain.

Au point 40, M. Dany Carpentier demande si, lorsque vient le temps d'accepter un cautionnement, une analyse est faite. Pour chaque organisation qui demande un cautionnement, une analyse exhaustive des états financiers est effectuée par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Au point 41, M. Pierre Montreuil souligne que le conseil se réjouira de la nouvelle équipe de direction et du nouveau conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin. Quant au conseil d'administration de la Société de transport de Trois-Rivières, des entrevues se tiendront le 24 mai afin de renouveler ses membres.

Au point 44, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que le compromis obtenu concernant les heures d'ouverture des bibliothèques dans le temps des fêtes ne fait « qu'égrainer » le service à la population. Elle réitère son souhait de revenir à l'horaire complet dans le temps des fêtes. M^e François Bélisle ajoute qu'il ne doit pas y avoir d'usagères et d'usagers qui valent 50 % de moins que les autres. À des fins d'équité, il demande que les bibliothèques de Pointe-du-Lac et de Saint-Louis-de-France soient elles aussi ouvertes pendant deux journées. Il affirme comprendre que la Ville a ses employées et employés à cœur, mais il faut aussi avoir le service à la clientèle à cœur. Mme Alberne-Lahaie mentionne que la fermeture du temps des fêtes est une décision administrative et interpelle ses collègues pour en faire une décision politique et ramener les horaires à ce qu'ils étaient avant les coupes budgétaires. M. René Martin est d'accord pour discuter de la question de nouveau, mais explique que la recommandation de l'horaire alterné avec ajout d'une journée pour les deux bibliothèques en périphérie a été faite à l'unanimité par les membres du conseil et les membres citoyennes et citoyens du comité pour qui il s'agissait d'un compromis raisonnable.

Au point 51, Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite poser des questions sur le processus d'embauche de la nouvelle greffière. Cette discussion se tiendra à huis clos.

Au point 52, M. Pierre Montreuil demande à prendre la parole avant le dépôt de la lettre de mandat à la séance publique. Il souhaite s'exprimer sur le retrait des élues et élus municipaux du conseil d'administration de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR). Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite elle aussi prendre la parole à la séance publique. Elle croit que les orientations de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) ne doivent pas être appliquées à la lettre, et que depuis que les élues et élus ont été retirés des conseils d'administration (CA) des organisations paramunicipales, il semble y avoir un recul puisque ces dernières ne rencontrent pas plus souvent le conseil municipal. Selon Mme Alberne-Lahaie, la STTR est trop importante et le budget qui lui est octroyé par la Ville est trop élevé pour qu'il n'y ait plus de membres du conseil qui siègent à son CA. M. Dany Carpentier demande en quoi la STTR est différente des autres organisations paramunicipales. Mme Alberne-Lahaie répond que la STTR offre un service essentiel pour la population et qu'il doit y avoir un arrimage très serré entre elle et la Ville. M. Jean Lamarche rappelle que l'IGOPP parlait de responsabilité et d'indépendance des conseillères et conseillers qui siègent au CA des organisations paramunicipales lorsqu'il a formulé sa recommandation. Un haut fonctionnaire indique que si le conseil souhaite que deux élues ou élus restent membres du CA de la STTR, deux élues ou élus resteront membres. M. Alain Lafontaine rappelle qu'au moment de la présentation de l'IGOPP, toutes et tous les membres du conseil ont voté en faveur des recommandations. Il affirme comprendre difficilement pourquoi, une fois que les membres du conseil municipal ont été retirés de cinq organisations paramunicipales, la situation devrait être différente pour la STTR. M. Richard W. Dober croit qu'une certaine flexibilité est nécessaire, car la STTR est un élément très important de notre ville. Il est d'accord pour que le conseil ait un œil sur cette organisation. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui si le paragraphe sur la taxe sur l'immatriculation de la lettre de mandat assure un financement garanti à la STTR. On répond qu'à l'avenir, la fourchette budgétaire sera inscrite dans la lettre de mandat (plancher et plafond) afin de permettre à la STTR de budgéter pour les prochaines années.

Le point 7 contient une ambiguïté sur le plan de la réglementation des drones de moins de 250 grammes, ambiguïté soulignée par Mme Pascale Alberne-Lahaie. Afin de ne pas retarder le processus, il est proposé d'adopter le règlement à la séance du soir et d'ajouter une clause au règlement précisant qu'il ne s'applique pas aux drones de moins de 250 grammes. Le sujet des petits drones sera discuté au comité Assurer la sécurité des milieux afin d'obtenir une orientation politique sur ce sujet. Au besoin, le règlement sera ensuite modifié. Les points 4, 12 et 13 font l'objet d'une consultation publique à 18 h ce soir. Le point 16 est retiré puisque la convention de prêt n'est pas prête.

Décision : Retirer le point 16 de l'ordre du jour.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 21 mai 2024.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin résume les sujets discutés à la dernière réunion : le portrait de l'offre aquatique extérieure estivale en raison de la fermeture des piscines de l'île Saint-Quentin et du Cégep de Trois-Rivières (et le franc succès de la carte Accès piscine) et les projets de revitalisation des sites extérieurs des piscines fermées par les étudiantes et étudiants de l'UQTR.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville (CMDV) : M. Pierre Montreuil est heureux de la rencontre qui s'est tenue avec des élues et élus au sujet du réseau cyclable. De plus, des représentantes et représentants de la STTR devaient être présents à la réunion du 28 mai du CMDV, mais en raison d'un conflit d'horaire, elles et ils seront présents en juin. M. Montreuil fait ensuite un rapide retour sur le Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif qui s'est tenu le 10 mai dernier à Drummondville, qui fut un succès et a réuni 250 personnes. Il faut continuer de mettre de la pression pour faire du transport collectif une priorité.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Jeux du Québec – État de situation

Sujet

L'équipe du comité organisateur de la finale des Jeux du Québec 2025 souhaite informer les membres du conseil du chemin parcouru depuis le début de l'aventure et de l'enthousiasme et de l'engagement de toutes les personnes qui travaillent à organiser ces jeux dont l'un des objectifs est de mettre l'humain de l'avant dans tout ce que le comité fait. Le thème de cette finale qui se déroulera du 25 juillet au 2 août 2025 est « Ensemble pour les jeunes ». Les faits saillants de la tenue d'une finale des Jeux du Québec sont présentés. On compare ensuite l'envergure des Jeux du Québec à celle des Jeux olympiques de PyeongChang (2018) et donne plus de détails sur la finale de l'été 2025 (nombre d'athlètes et de bénévoles, disciplines sportives, spectateurs attendus, etc.). Le nouveau directeur général et son équipe sont présentés ainsi que les défis que devra relever cette équipe. Le financement de la finale des Jeux est expliqué aux membres du conseil, de même que le défi de financement à la lumière des augmentations de coûts et de la hausse de l'inflation et les subventions salariales. La finale des Jeux du Québec 2025 à Trois-Rivières sera un événement sportif d'envergure, une expérience humaine unique et mobilisatrice, un legs en infrastructures et en équipements sportifs, des retombées socioéconomiques et un rayonnement pour l'ensemble de la Mauricie. Mme Geneviève Auclair demande à quel moment les membres du conseil pourront entrer dans la danse afin de recruter des bénévoles. Un calendrier a été élaboré et dès que ce sera le moment pour recruter et mobiliser des bénévoles, les élues et élus seront interpellés.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.